

JANVIER 2002

Numéro 3



Editorial



Madame, Monsieur,

Nous voici à l'aube d'une nouvelle année. Comme les autres années, elle sera parsemée de difficultés et de satisfactions. Avançons et faisons en sorte qu'elle soit bénéfique. En mon nom et au nom du Conseil Municipal, je vous présente mes meilleurs voeux de santé et de bonheur.

Au cours de l'année écoulée, nous avons ouvert de nombreux chantiers. L'école maternelle a déménagé en septembre dans des locaux complètement rénovés et agrandis. Les abords ont été aménagés avec la création de passages piétons vers la rue du Commerce et le long du monument aux morts.

L'école primaire, qui a fait l'objet d'une complète reconstruction, a été mise en service à la rentrée de janvier. Je tiens à féliciter et remercier les parents qui ont aidé au déménagement, "action de civisme remarquable". Les travaux ne sont pas terminés. La construction du bâtiment de garderie et

de la cour commencera en ce début d'année après la démolition de l'ancienne école. L'achèvement est prévu pour la rentrée de septembre.

Toujours pour les deux écoles, un intervenant musique a été engagé.

Le carrefour Nord, dont le gros des travaux a débuté à l'automne, commence à prendre forme malgré les aléas techniques et administratifs. Ce chantier n'était pas simple car, en plus de l'infrastructure routière, il a fallu reprendre tous les réseaux et cela sans dévier la circulation. La surface de roulement ayant été retardée par le froid, nous sommes toujours en chantier ; néanmoins il fonctionne et la finition des abords se poursuit.

La salle polyvalente du Complexe du Lange est opérationnelle et donne satisfaction aux écoles et aux associations.

La zone industrielle a vu s'édifier ses deux premières usines et commence à prendre corps.

L'animation du village a été assurée par les associations avec en point d'orgue la fête patronale organisée par l'équipe du Conseil Municipal et de nombreux bénévoles que je remercie tout en souhaitant qu'ils fassent de nombreux émules.

Comme vous le voyez, l'année 2001 a été riche en réalisations.

2002 ne sera pas en reste, même si la municipalité marquera une pose dans les investissements parce que la contribution financière pour les écoles ait été plus importante que prévue. Il restera à terminer l'école primaire et la rénovation de plusieurs tronçons de réseaux.

Par contre, nous aurons encore à subir quelques désagréments de chantier car le gaz arrive. Enfin ! Plusieurs fois annoncé mais toujours repoussé, le raccordement au gaz de ville doit démarrer en mars. Cette tranche 2002 déservira Evron et la partie Nord du village. La poursuite vers les zones industrielles se fera en 2003 puis ce seront les autres quartiers.

Petit à petit la commune se dote des équipements structurants liés à un bon fonctionnement et la municipalité, comme elle s'y est engagée, reprendra dès 2003 la réalisation d'aménagements nécessaires à un pays qui se veut attrayant et où il fait bon vivre.

Bonne année à toutes et à tous !

Guy JACQUIOT

L'équipe
municipale
vous
présente
ses
meilleurs
voeux
pour
2002



SOMMAIRE

- L'éditorial
- L'eau à Martignat, suite et fin
- La forêt de Martignat
- Formalités administratives : certification conforme des photocopies
- Brèves : Les vœux du Maire

L'Eau de Martignat, suite et fin ...

Depuis septembre 2000, la commune de Martignat est alimentée en eau par la ressource communautaire. Cette eau provient de la vallée de l'Ain vers Thoirette. Pompée dans des puits creusés dans la nappe alluvionnaire en bordure de la rivière, elle est acheminée dans le réseau communautaire par des conduites de 300 mm. D'importants travaux ont été effectués par la Communauté de Communes depuis la mairie de Groissiat jusqu'au réservoir de Martignat. Ils ont consisté à la pose d'une canalisation avec passage sous l'autoroute, la rivière et la voie ferrée.

La Communauté a chargé, par contrat, la Lyonnaise des Eaux de la gestion du pompage et du transport de l'eau jusqu'aux différents réseaux communaux. Celle-ci se rémunère en vendant l'eau aux communes.

La distribution est assurée par le réseau communal géré par la commune. Ce réseau est relativement récent et en bon état. Il subsiste quelques problèmes de distribution notamment dans les points hauts de la commune. Une étude sera lancée au cours de l'année 2002 afin de trouver des solutions. La Commune facture l'eau aux consommateurs. Le prix est fixé chaque année par le Conseil Municipal et comprend : le prix d'achat, le coût de la distribution et de l'entretien du réseau. Ce prix prévoit aussi une provision pour investissement.

L'eau distribuée est potable au point de pompage. Elle est malgré tout chlorée par précaution et pour le traitement des canalisations. Des contrôles réguliers sont réalisés par la Direction Départementale des Services Sanitaires sur différents points du réseau de distribution. L'eau distribuée est donc potable et l'installation d'appareils de filtration individuels ne se justifie pas sur ce point précis.

La consommation annuelle sur la commune est d'environ 70 000 m³.

Cette eau consommée doit être épurée avant d'être rejetée dans la nature. Avec la construction de la station d'épuration il a fallu séparer les eaux usées des eaux de pluie. En effet, les eaux usées trop diluées nuisent au bon fonctionnement de la station. Ce réseau dit séparatif se met en place progressivement. Toutes les constructions doivent être reliées à ce réseau.

La station de Martignat est obsolète notamment pour le traitement des boues qui sont épaissies puis retraitées dans la station de

Groissiat. A terme, elle sera supprimée et les effluents seront repompés à la future station communautaire prévue pour dans 5 ans.

Les deux stations sont à la charge de la Communauté qui en a confié la gestion à la Lyonnaise des Eaux. Les frais engendrés par les réseaux et les traitements sont amortis par une taxe dite d'assainissement prélevée sur chaque m³ d'eau consommé.

Les nouvelles directives relatives à l'environnement induisent des frais importants. La station communautaire devra être repensée parce que saturée mais aussi pour répondre aux nouvelles normes de traitement. Le coût prévisionnel d'une telle installation est de 100 millions de francs. Les boues ne seront plus alors mises en décharge mais incinérées. Les réseaux de collecte devront être sous surveillance continue. Tout ceci entraînera forcément un coût important qui aura tout naturellement une incidence sur notre taxe d'assainissement.

C'est difficile certes, mais nécessaire pour la sauvegarde de notre environnement.

.... FIN



La forêt de Martignat

SON HISTOIRE

(Extrait de L'Aménagement du 5 février 1881)

- 1250** : La forêt de Martignat appartenant à un fief bourguignon fut apportée en dot à Humbert III, sire de Thoire et Villars.
- 14^{ème} siècle** : Les habitants de Martignat et d'Evron détenaient des droits d'usage des Sires de Thoire et paraissent avoir toujours usé du produit de la forêt.
- 1402** : Le fief est vendu par Humbert VII à Amédée VIII, Comte de Savoie.
- 1601** : La couronne de France reçoit le Bugey, le Valromey et le Pays de Gex. A diverses époques, les Seigneurs de Montréal s'attribuent les terres et bois de Martignat.
- 1777** : Un acte de procédure règle la part de chacune des deux sections de la commune Evron & Martignat.
- 1845** : Un jugement du tribunal de Nantua confirmé par l'arrêt de la cour de Lyon du 8 mars 1850 attribue les deux tiers des bois communaux aux habitants de Martignat et met fin au procès avec la famille Douglas, héritière du fief de Montréal acquis en 1757 par Charles Louis Douglas.
- 1855** : La famille Douglas vend le dernier tiers à la commune au prix de 100 000 francs.

SA SITUATION

Elle est située dans le Jura méridional à l'extrême Nord du Bugey central. Elle s'étend sur les deux versants de la vallée du l'Ange et comprend deux massifs distincts d'importance inégale et situés de chaque côté de la vallée :

- ♦ 496 ha sur le versant Est, une hêtraie sapinière exposée Ouest Nord Ouest à l'altitude moyenne de 700 m (maximum 986 m).
- ♦ 131 ha sur le versant Ouest, plus chaud, dans la région naturelle de la montagne et Revermont, une chênaie charmaie d'exposition Est Sud Est à l'altitude moyenne de 700 m (maximum 816 m).

La forêt repose à 85% sur des calcaires compacts qui donnent naissance à des sols filtrants et secs ayant une faible rétention en eau donc, sensible aux sécheresses prolongées.

Les 15% restants reposent sur des dépôts glaciaires argilo sableux à bonne rétention d'eau plus favorables.

SA SURFACE

La forêt de la commune de Martignat regroupe les sections :

De Martignat pour	513 ha, 17 a, 81 ca
D'Evron pour	113 ha, 81 a, 42 ca
Soit un total de	626 ha, 99 a, 23 ca

SES ESSENCES

Les grands types de peuplement de la forêt sont composés de :

- 42% de sapin pectiné
- 27% d'épicéa
- 3% de pins
- 7% de hêtre
- 7% de chêne sessile et pubescent
- 14% d'autres feuillus (tilleul, charme, frêne, érable, sycomore, alisier, tremble ...)

LA VENTE DE BOIS

La vocation première de la forêt reste la production de bois d'œuvre.

La diminution du produit financier s'explique en grande partie par la chute des cours du bois depuis 20 ans encore aggravée par la tempête de décembre 1999 qui a produit 2060 m³ de chablis à Martignat.

La récolte est en moyenne de 2 300 m³ de résineux par an.

1980 : le prix du m³ de résineux était de 800 Francs

2001 : le prix de ce même m³ de résineux est descendu à 250/260 Francs

SA GESTION ET LE PLAN A 15 ANS

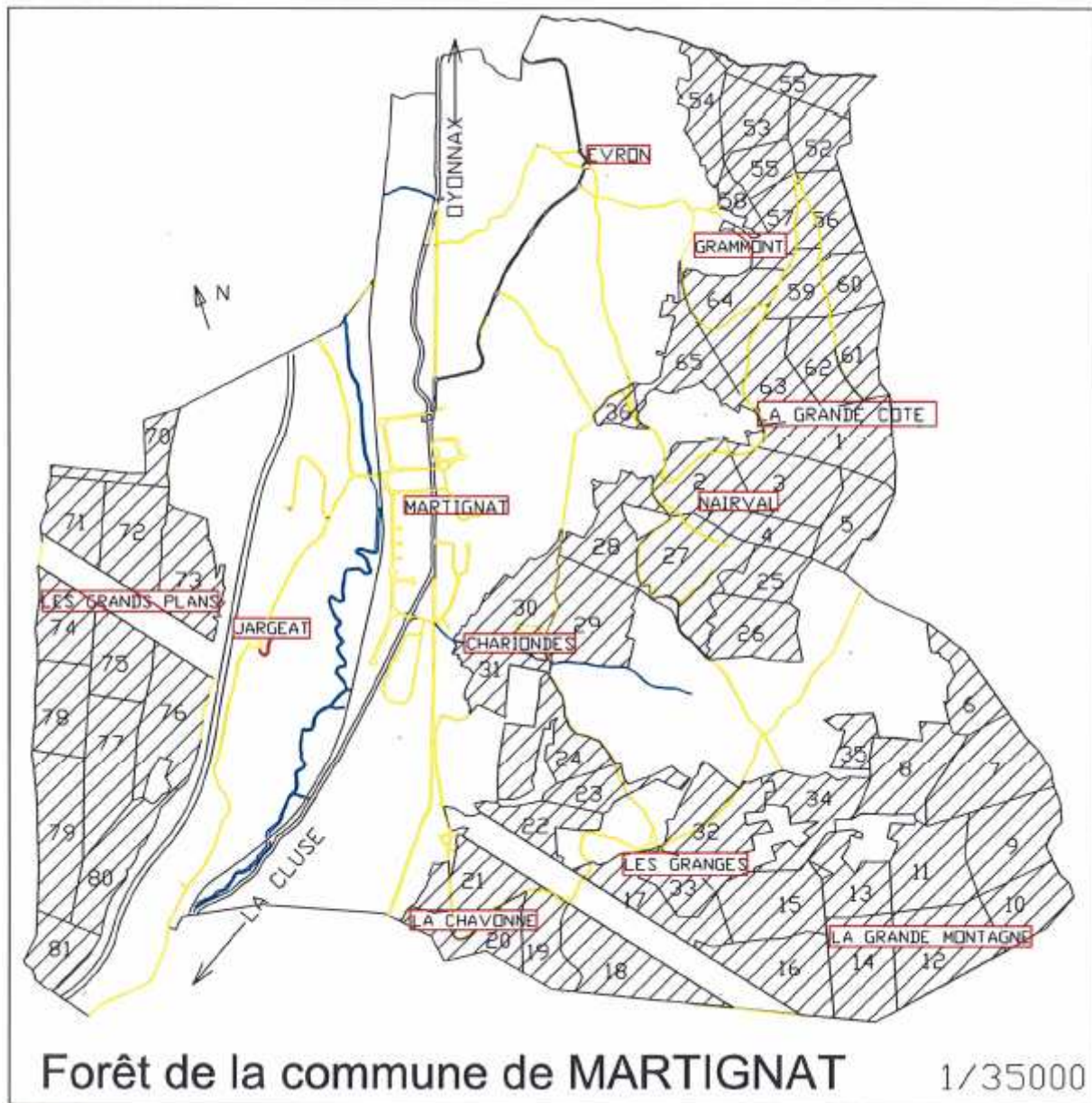
Sa gestion est assurée par l'Office National des Forêts (ONF).

Le dernier plan d'aménagement de l'ONF de 1980 à 2000 utilisait un parcellaire comportant 3 suites de numéros identiques correspondant aux 3 anciennes séries (Futaie de Martignat, Futaie d'Evron et Taillis).

Avec le nouveau plan d'aménagement forestier 2001 à 2015, le parcellaire est modifié afin de constituer une suite unique de numéros.

Des travaux de renouvellement des peuplements vont être entrepris pour que la forêt de Martignat reste équilibrée en âge et en essence.

La forêt de Martignat, de par sa proximité avec des zones urbanisées et parce qu'elle est une des plus belles de la région, continuera à être aménagée dans les années à venir pour offrir un cadre de vie agréable aux populations locales.



Photocopies certifiées conformes :

Le décret N° 2001-899 du 1^{er} octobre 2001 supprime la certification conforme de photocopies de documents. Les administrations ne peuvent plus l'exiger dans les procédures administratives qu'elles instruisent.

Une simple photocopie du document suffit désormais.

Cas particuliers :

- ◆ Pour des copies demandées par des autorités étrangères, les administrations continuent à certifier conformes des photocopies.
- ◆ En cas de doute sur la validité de la copie, les administrations peuvent demander par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, la présentation de l'original.

LES VŒUX DE MONSIEUR LE MAIRE :

Tous les habitants de Martignat sont cordialement invités à 19 h 00, le vendredi 18 janvier 2002 dans l'ancienne salle des fêtes pour les traditionnels vœux du Maire. Chacun pourra ensuite rencontrer les élus autour du verre de l'amitié.